Administration communale
de
NOMMERN

CONVOCATION

Le Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Nommern, conformément aux articles 12 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 et 10 du règlement grand-ducal modifié du 18 mars 2020 portant introduction d'une série de mesures dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, prie les membres du Conseil communal d'assister à une réunion par visioconférence du conseil communal en date du **mercredi, le 22 avril 2020 à 19.30 heures** en vue de délibérer sur les objets de l'ordre du jour suivant :

1. Décision concernant le lieu de réunion du conseil communal
2. Avis concernant l'avant-projet de règlement grand-ducal déclarant zone d'intérêt national sous forme de réserve naturelle, la zone forestière « Nommerlayen »
3. Avis concernant le projet des cartes des zones inondables et des cartes des risques d'inondation 2019
4. Attribution d'un supplément personnel de traitement à un fonctionnaire en service provisoire
5. Modification du règlement-taxe concernant la mise en décharge de déchets inertes sur le territoire de la commune de Nommern
6. Modification du règlement de circulation communal
7. Modification ponctuelle du Plan d'aménagement général (PAG) concernant le secteur protégé de type « environnement naturel et paysage » ainsi que d'autres zones de la partie graphique et écrite (2e vote)
8. Approbation d'un acte d'acquisition commune d'un terrain sis à Meysembourg
9. Approbation de conventions relatives à l'entretien, respectivement à la plantation d'arbres fruitiers
10. Approbation de la convention relative à l'Office social commun à Larochette pour l'année 2020
11. Approbation d'avenants aux conventions tripartites 2018 pour la
    a. Maison relais à Nommern
    b. Garderie « Butzenhaff » à Cruchten
12. Modification du contrat collectif des salariés de l'Etat transposé pour les salariés communaux
13. Décision de classement de carrière concernant un salarié à tâche principalement manuelle

Nommern, le 13 avril 2020
Pour le collège des bourgmestre et échevins

le secrétaire communal
Laurent REILAND
(contreseing art. 74 LC)

le bourgmestre
John MÜHLEN

ADMINISTRATION COMMUNALE NOMMERN